

| | | |
|--|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 7 juin 2024 | N° 2024-300 |

Convocation du 31 mai 2024

Aujourd'hui vendredi 7 juin 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Camille CHOPLIN à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|---|---------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 7 juin 2024 | Délibération |
| | Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines | N° 2024-300 |

Stratégie territoriale de résorption des squats et bidonvilles - Participation de Bordeaux Métropole au financement de la plateforme départementale de résorption - Subvention au titre de l'année 2024 - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Une stratégie départementale

Les recommandations pour la mise en place de la stratégie territoriale proposent :

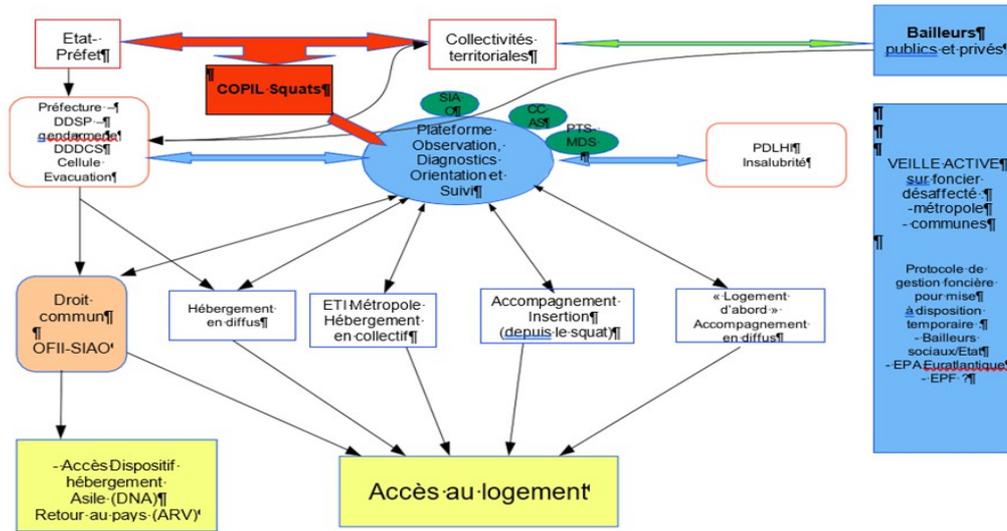
- l'implication de tous les acteurs concernés dans un cadre partenarial, regroupant autour de l'État, les collectivités locales, les opérateurs, les associations,
- des réponses adaptées aux caractéristiques des campements, avec la nécessité de procéder à un recensement et un diagnostic partagé,
- la nécessité de promouvoir l'accès aux droits, en mobilisant prioritairement les dispositifs de droit commun.

Dans cette perspective, les crédits de l'État dédiés à la résorption des squats sont maintenus à la fois au niveau du plan pauvreté et au niveau de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL). Les objectifs étant de réduire de moitié le nombre de personnes vivant en campement illicite, de doubler le nombre de personnes concernées par une action d'accompagnement, de doubler le nombre d'enfants scolarisés et accompagnés dans leur scolarité.

En Gironde, la stratégie actuelle de résorption des bidonvilles et squats a été adoptée par un comité de pilotage du 12 décembre 2019, présidé à ce moment-là par la Préfète, Madame Buccio.

L'organisation opérationnelle de la stratégie territoriale se décline dans le schéma ci-après :

L'organisation opérationnelle de la stratégie territoriale



L'accès au logement est d'emblée ciblé comme l'issue favorable et recherchée dans le cadre de cette stratégie. Autrement dit, cette stratégie vise à éviter les expulsions sèches en proposant des solutions aux personnes concernées, elle ne les empêche toutefois pas.

La stratégie s'insère dans les orientations inscrites dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) de la Gironde et plus particulièrement son axe 4 (résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées sur les squats de l'agglomération bordelaise).

2. Une convention et une plateforme

Cette stratégie fait l'objet d'une convention pluriannuelle État-Collectivités (2023/2027) actée par un COPIL du 22 mars 2024. Cette convention définit les missions de la plateforme de résorption.

3 missions sont ainsi identifiées :

- observation et le suivi des squats et bidonvilles sous forme de base de données numériques, à partir d'un outil mis en place par la DIHAL : cet outil répertorie l'adresse du squat, l'état de la procédure, l'accès ou non aux fluides, le nombre d'occupants, leur origine européenne ou extra-européenne,
- le diagnostic social individuel des ménages vivant en squat et bidonvilles, à partir d'un recensement des personnes, opéré par l'opérateur de la plateforme, le COS, sur la base du volontariat des publics et de critères partagés par les membres de la plateforme,
- l'orientation des ménages vers des solutions adaptées en fonction de l'évaluation sociale et de la disponibilité de l'offre vers du logement ou de l'hébergement le cas échéant avant l'expulsion.

La plateforme n'a pas vocation à suivre et accompagner les ménages dans l'hébergement, qui est assuré par le droit commun ou les dispositifs spécifiques comme la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale roms. Cette plateforme a été confiée au Centre d'orientation sociale (COS), déjà pilote de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), qui existe depuis plusieurs années.

Le champ d'intervention de la plateforme couvre l'ensemble des occupations illicites, sur des terrains ou des bâtiments, publics et privés, à l'exception des installations illicites de gens du voyage.

Un comité de pilotage annuel et des comités techniques mensuels sont mis en place, afin de faire vivre cette stratégie partenariale. Le comité de pilotage regroupe le préfet et ses services départementaux : Préfecture, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et

des Solidarités (DDETS), le Recteur d'académie et le Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il regroupe aussi : le Président du Conseil Départemental de la Gironde, le Président de Bordeaux Métropole, les Maires des villes principalement concernées par la présence de squats lors de l'élaboration de la stratégie (Bordeaux, Bègles, Mérignac).

Le comité technique est composé des services de l'État, des techniciens des collectivités (Département, Bordeaux Métropole, villes concernées avec leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) de la Gironde, du Groupement d'Intérêt Public Médiation (GIP Médiation) et de l'opérateur de la plateforme, le Centre d'Orientation Sociale (COS). Il a pour objet de dégager les priorités d'intervention de la plateforme et d'aborder les sujets transversaux comme le travail saisonnier ou la médiation scolaire.

La plateforme est dimensionnée à hauteur de 3 postes Équivalent Temps Plein (ETP) avec un budget annuel estimé à 200 000 euros. Le financement est partagé par l'État à 60%, le Conseil Départemental à 20% et Bordeaux Métropole à 20%, soit 40 000 euros en 2024.

3.Les engagements de Bordeaux Métropole

Au sein du partenariat, qui se matérialise par cette convention, Bordeaux Métropole valorise sa politique volontariste mise en place depuis plusieurs années, avec notamment la création de la mission squats en 2019.

La Métropole s'engage ainsi à :

- coordonner, à travers sa mission squats, les interventions d'amélioration des conditions de vie des occupants sur les sites, par la viabilisation (ramassage des déchets, accès à l'eau, etc.),
- coordonner les actions de prévention et de sécurisation des sites vulnérables et des sites métropolitains libérés (post-évacuation), mises en œuvre par les services techniques de la métropole,
- mettre en œuvre des Espaces Temporaires d'Insertion (ETI),
- mobiliser son patrimoine temporairement vacant en le mettant à la disposition pour des Logements Temporaires d'Insertion (LTI), qui font l'objet de travaux nécessaires à leur usage d'habitation temporaire (sécurisation, réfection sommaire),
- assurer la prise en charge des parcours résidentiels vers la sortie positive des ménages en LTI et ETI dans le parc public et privé, par le biais d'un accompagnement social lié au logement (ASLL). Cette opération est confiée par Bordeaux Métropole à l'opérateur, le Diaconat de Bordeaux, dans le cadre d'un accord cadre pluriannuel (gestion locative et accompagnement social)
- soutenir le GIP Médiation dans ses missions de médiation dans les squats,
- poursuivre ses actions de droit commun en matière d'hébergement, de politiques de développement de logement social et d'observation du sans-abrisme,
- participer au financement de la plateforme dans le cadre de la continuité des actions engagées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'instruction du Gouvernement du 25 janvier 2018 visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles,

VU la délibération n°2019-384 du 21 juin 2019 portant sur la création de la mission squats,

VU la délibération n°2020-558 du 18 décembre 2020 relative au financement de la plateforme de résorption des squats et bidonvilles,

ENTENDU le rapport de de présentation

CONSIDERANT la nécessité de participer à la stratégie territoriale de résorption des

squats et bidonvilles,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 40 000 euros au Centre d'Orientation Sociale (COS) pour l'année 2024,

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention financière ci-annexée,

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération,

Article 4 : d'imputer des crédits correspondants au budget principal de l'exercice en cours au chapitre 65, compte 65748, fonction 424.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON, Madame LOUNICI, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juin 2024

| | |
|---|--|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 13 JUIN 2024 | Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué, Monsieur Stéphane PFEIFFER |
| DATE DE MISE EN LIGNE : 14 JUIN 2024 | |